



**DGA Circulation Ferroviaire**

DIRECTION DE LA CIRCULATION  
15/17 Rue Jean Philippe Rameau,  
93210 SAINT DENIS

Saint-Denis, le 29 Juin 2017

**Objet : DEMANDE DE CONCERTATION IMMEDIATE pour les métiers circulation du périmètre CE RESEAU IDF et CE Circulation.**

En application de l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, nous souhaitons entamer une Démarche de Concertation Immédiate sur les points suivants :

Des réelles prises de mesures envers les agents, de ce fait nous réclamons :

- **Un lissage de la charge travaux sur les années à venir afin d'éviter des pics de charge insupportables qui amèneraient à la suppression de nos emplois dans quelques années.**
- **Une limitation du nombre d'opérations travaux simultanées dans les postes d'aiguillage définie en concertation avec les CHSCT et sans possibilité de dérogation.**
- **Un réel transfert de travaux en journée.**
- **La revalorisation de l'indemnité horaire de nuit.**
- **Le bénéfice d'allocations repas pour tous les agents en service décalé.**

Dès que nous aurons connaissance de la date définie pour la tenue de cette DCI, nous vous ferons parvenir les noms des participants SUD-Rail désignés pour cette réunion.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer Monsieur, nos Salutations Syndicales.

La Fédération SUD-Rail